

Corbas, le 15 juin 2020

## **Une dynamique qui se confirme : croissance de 85 % sur les mois d'avril et mai**

**Kumulus Vape (ISIN : FR0013419876 - Mnémonique : MLVAP), e-commerçant spécialisé dans la vente de cigarettes électroniques et de produits connexes (matériel, e-liquide et accessoires) regroupés sous le terme « vape », présente un nouveau point d'activité depuis la publication du chiffre d'affaires du premier trimestre. La société annonce, par ailleurs, l'exercice de l'intégralité des BSA.**

Après un premier trimestre en croissance de plus de 98%, Kumulus Vape confirme sa solide dynamique de croissance sur les mois d'avril et mai avec une croissance de plus de 85%. Cette forte progression, totalement organique, démontre, une fois encore, la résilience du modèle de l'entreprise malgré le contexte sanitaire exceptionnel.

Cette dynamique reste portée à la fois par la clientèle professionnelle et particuliers. Sur le marché des particuliers (B to C), les mesures de confinement s'étaient traduites par un afflux de commandes. L'assouplissement de ces mesures au cours des dernières semaines n'a pas remis en cause la bonne orientation de l'activité. Auprès des professionnels, les performances restent également au rendez-vous. Pour rappel, de nombreux magasins de cigarettes électroniques étaient restés ouverts au cours des mois de mars et avril, car figurant dans la liste des commerces d'intérêt public. Avec la réouverture des commerces autorisée depuis le 11 mai, c'est maintenant l'ensemble de ces points de vente spécialisés qui reprend son activité.

En matière d'approvisionnement, les tensions constatées sur la disponibilité de certains produits en provenance d'Asie sont désormais résorbées, permettant des réassorts complets pour répondre à la forte demande.

Au regard de ces excellentes performances, qui se traduiront positivement dans le chiffre d'affaires du second trimestre, Kumulus Vape a encore renforcé son organisation afin d'accompagner son développement rapide. De nouveaux recrutements ont ainsi été opérés tant sur les fonctions logistiques et digitales.

Kumulus Vape réaffirme ainsi sa confiance pour l'exercice en cours, à la fois en termes de croissance que de progression des résultats.

### **Exercice de l'intégralité des BSA**

Le Conseil d'Administration de la société en date du 30 mai 2019 avait décidé le principe d'une émission de BSA représentant une enveloppe globale maximale de 178.887 BSA conformément aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2019 et avait délégué au Directeur Général le pouvoir de fixer la liste nominative des bénéficiaires et de déterminer les dates et modalités de l'émission au travers d'un règlement de plan.

En date du 15 octobre 2019, le Directeur Général avait arrêté une liste nominative de fournisseurs, clients et partenaires stratégiques, marquant ainsi leur soutien dans le projet Kumulus Vape et leur volonté d'intégrer le capital de la Société.

Les caractéristiques de ces BSA avaient ainsi été fixées :

- Période de souscription : au plus tard le 15 février 2020 ;
- Prix de souscription : 0,23 euro par bon ;
- Période d'exercice : du 15 janvier 2020 jusqu'au 28 mai 2020, étant précisé que tout BSA non exercé au plus tard le 28 mai 2020 deviendrait automatiquement caduc ;
- Prix d'exercice : 2,34 euros par BSA ;
- Nature et caractéristiques des BSA : chaque BSA donne droit à une action ;
- Emission de 178.887 BSA représentant une émission potentielle de 178.887 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital nominale maximale de 8.944,35 euros.

En date du 2 juin 2020, le Conseil d'Administration a constaté que l'intégralité des 85.500 BSA souscrits par leurs bénéficiaires ont été exercés au prix de 2,34 euros par BSA conformément aux conditions fixées par le règlement de plan, entraînant ainsi la création de 85.500 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Les souscripteurs ont libéré la totalité de leur souscription, soit la somme de 200.070 euros, renforçant à due concurrence les fonds propres de la Société.

Le Conseil a par conséquent constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par la création et l'émission de 85.500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 4.275 euros ; le capital social de la Société étant porté de 99.400 euros à 103.675 euros correspondant à 2.073.500 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées.

La prime d'émission de 2,29 euros par action émise, soit une prime globale de 195.795 euros, a été inscrite au passif du bilan en compte « Prime d'émission ».

Les 85.500 actions émises représentent respectivement 4,12% du capital et des droits de vote.

## **Incidences de l'opération**

### Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente émission de BSA	0,60 €

Après émission de de 85.500 actions nouvelles provenant de la présente émission de BSA	0,68 €
--	--------

Ces calculs sont effectués sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant ressortir un montant de capitaux propres de 1 190 960,48 euros et du nombre d'actions composant le capital social préalablement à l'émission de 85.500 actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA et préalablement à la constatation de l'augmentation résultant de 12.713 actions gratuites définitivement acquises durant la période, soit au total 1 988 000 actions.

#### Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente émission de BSA	1 %
Après émission de 85.500 actions nouvelles provenant de la présente émission de BSA	0,96 %

Cette incidence est calculée sur la participation du capital d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission.

## **Prochain rendez-vous Chiffre d'affaires du premier semestre 2020 Le 30 juillet 2020 après Bourse**

### **À propos de Kumulus Vape**

Née en 2012, la Société Kumulus Vape compte parmi les pionniers européens de la cigarette électronique. Avec son site e-commerce ([kumulusvape.fr](http://kumulusvape.fr)), et sa plateforme dédiée aux magasins spécialisés de cigarette électronique ([kmls.fr](http://kmls.fr)), la Société se positionne à la fois sur les marchés BtoC et BtoB. Comptant plus de 6500 références au catalogue, l'entreprise satisfait les besoins des débutants mais aussi des utilisateurs expérimentés, avec des marques de cigarette électronique comme [Lost Vape](#) ou [OBS](#). Kumulus Vape est basé à Corbas, au sein de la Métropole de Lyon, et emploie aujourd'hui plus de 30 salariés.

### **Contacts**

#### **KUMULUS VAPE**

Directeur de la communication  
**Vincent Baudoin**  
[v.baudoin@kumulusvape.fr](mailto:v.baudoin@kumulusvape.fr)  
Tél. : 06 10 84 52 59

**ACTIFIN**  
Relations presse  
**Aminata Doucouré**  
[adoucoure@actifin.fr](mailto:adoucoure@actifin.fr)  
Tél. : 06 52 26 52 28

**ACTIFIN**  
Communication financière  
**Stéphane Ruiz**  
[sruiz@actifin.fr](mailto:sruiz@actifin.fr)  
Tél. : 06 85 82 41 86